

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Octobre 2014

LE RECYCLAGE DES FILETS PARAGRÊLE S'ORGANISE

Les producteurs de fruits, leurs organisations économiques, les coopératives et les fabricants de filets se sont alliés pour organiser une filière nationale de collecte et de valorisation des filets paragrêles.

Une éco-contribution applicable depuis le 1^{er} octobre 2014

Les principaux fabricants, importateurs et distributeurs* de filets, adhèrent à la filière de gestion des filets usagés. Depuis 1^{er} octobre 2014, ils appliquent, sur les factures une éco contribution de 6 € pour mille mètres carré de filet neuf facturé.

Cette éco-contribution est reversée par le metteur au marché au Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA), qui finance ainsi le programme d'intervention d'ADIVALOR. Ces organismes fonctionnent sans but lucratif : chaque euro facturé est donc intégralement affecté au financement de la gestion des filets usagés.

Démarrage des collectes à partir du 1^{er} mars 2015

A partir du 1^{er} mars 2015, l'enlèvement sera réalisé par ADIVALOR à coût zéro, si le détenteur peut justifier de l'achat de la quantité équivalente de filet neuf, avec mention explicite sur la facture du fournisseur de l'éco-contribution au recyclage. L'enlèvement des quantités supplémentaires fera l'objet d'une facture d'intervention, sur la base d'un tarif consultable sur le site internet d'ADIVALOR www.adivalor.fr. L'enlèvement pourra être déclenché à partir d'une quantité de filet équivalente à cinq hectares de couverture, soit 2,5 tonnes de filets usagés.

L'arboriculteur prépare ses filets usagés en vue de leur collecte (ballots roulés, sans mandrin, clips enlevés). Si le distributeur ou le groupement de producteurs organise la collecte, il peut également, les déposer sur un point d'apport volontaire, à des dates définies.



1 000 tonnes de plastique à recycler chaque année

En France métropolitaine, les filets plastiques de protection recouvrent actuellement plus de 17 000 hectares de vergers. D'une utilisation en croissance régulière, ils ont une durée de vie d'environ 10 ans et génèrent un gisement de plastiques agricoles usagés (PAU) estimé à 1 000 tonnes par an.

Le brûlage et l'enfouissement étant interdits, chaque producteur de fruits reste responsable de l'élimination de ses déchets. Composés de polyéthylène basse densité, les filets usagés peuvent être recyclés s'ils sont correctement préparés et triés (pas de mélange avec d'autres déchets, faible taux de souillure). Les plastiques recyclés peuvent alors être utilisés pour fabriquer des éléments de construction et du mobilier urbain. De plus, ils permettent de limiter les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La profession s'organise volontairement

La filière FILPRAU est une initiative volontaire de l'ensemble de la profession qui consolide les engagements environnementaux des producteurs de fruits. Elle réunit la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits (FNPF), l'Association Nationale Pommes Poires (ANPP), Coop de France, le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA) et ADIVALOR, avec le soutien de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA).

Cette initiative s'inscrit plus largement dans le cadre de la démarche « Agriculture Plastique et Environnement » (APE) mise en place par les industriels pour une utilisation responsable et durable des plastiques en agriculture.

* Au 1^{er} octobre 2014 : EMIS France, Filpack S.A. , IDMAT, MDB Texinov SAS, Tesrete s.r.l. , Cantagri SARL



Les partenaires de l'initiative



Association spécialisée de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, FNSEA, la FNPF rassemble les producteurs de fruits. Elle intervient sur tous les dossiers qui engagent l'avenir du secteur fruitier.



Les membres de l'Association Nationale Pommes Poires sont engagés dans la démarche « Vergers écoresponsables », une charte de bonnes pratiques arboricoles, contrôlée par un organisme indépendant.



Coop de France fait valoir les intérêts des coopératives de fruits et légumes (FELCOOP) et des coopératives de distribution d'agro fourniture (Coop de France Métiers du Grain). Elles sont au service de leurs adhérents coopérateurs, pour améliorer la performance technique des exploitations, la qualité des produits et le respect de l'environnement.



Le Comité français des Plastiques en Agriculture réunit les fabricants de plastiques destinés à l'agriculture. Avec les sociétés **EMIS France, Filpack SA, IDMAT, MDB Texinov SAS, Tesrete s.r.l.** et **Cantagri S.A.R.L.**, il est à l'origine de l'initiative « Agriculture, Plastique et Environnement » (APE) qui contribue à une gestion durable et responsable des filets paragrêle en fin de vie.



Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la VALORisation des déchets de l'agro-fourniture, ADIVALOR est l'éco-organisme en charge de la gestion des déchets d'agro fourniture. Son action s'appuie sur l'engagement volontaire de 250 industriels ou importateurs contributeurs, 1 000 distributeurs partenaires et 230 000 exploitants agricoles.



Les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elles accompagnent les agriculteurs sur l'ensemble du territoire, pour soutenir une production agricole économiquement performante et de qualité, respectueuse de l'environnement.



LES CONTACTS PRESSE

FNPF :

Emmanuel Demange

Directeur

01 53 83 48 75

e.demange@fnpfruits.com

ANPP :

Pierre Varlet

Responsable Veille réglementaire et technique

01 53 10 27 82

p.varlet@pommespoires.fr

Coop de France :

Yves Boulay

Responsable communication

01 44 17 57 70 – 06 30 42 74 43

yves.boulay@coopdefrance.coop

APCA :

Iris Roze

Chargée de communication

01 53 57 10 51

iris.roze@apca.chambagri.fr

ADIVALOR :

Pierre de Lépinau

Délégué général

04 72 68 93 80

p.delepinau@adivalor.fr

CPA :

Bertrand Figuiet

Chargé de communication

06 24 73 85 77

b.figuiet@plastiques-agriculture.com

